

75



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le vendredi 29 juin 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 29 juin 2007

10 h

Prière.

M. Stiles (Petitcodiac) soulève la question de privilège personnel ; il soutient que, hier en Comité des subsides, M. Volpé a insinué que M. Stiles a été soudoyé par le ministre des Ressources naturelles pour changer de parti.

Le président indique au député que, puisque les faits imputés auraient eu lieu en Comité des subsides, c'est en comité qu'il faudrait soulever l'affaire.

M. Holder donne avis de motion 74 portant que, le jeudi 5 juillet 2007, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les études, les analyses et les notes de service liés au Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick.

M. Holder donne avis de motion 75 portant que, le jeudi 5 juillet 2007, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les études, les analyses et les notes de service échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick concernant la réduction des émissions industrielles de gaz à effet de serre.

M. Mockler donne avis de motion 76 portant que, le jeudi 5 juillet 2007, appuyé par M. Volpé, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements suivants relativement aux tâches incombant à M. Donald Lenihan :

- 1) copie des rapports de travail et description de ses tâches dans la mise en oeuvre et la promotion du plan d'autosuffisance ;
- 2) copie des rapports de travail et description de ses tâches dans la promotion et l'application du Plan d'action sur les changements climatiques et de toute autre affaire relevant du ministère de l'Environnement ;
- 3) copie conforme des reçus présentés par Donald Lenihan pour défraiement et liés aux tâches qui lui incombent tant dans le projet

d'autosuffisance que pour l'application et la promotion du Plan d'action sur les changements climatiques ;

- 4) tout autre document expliquant, décrivant ou établissant les fonctions ou tâches de Donald Lenihan ;
- 5) copie conforme des contrats d'emploi ou des contrats de services personnels ou professionnels de Donald Lenihan, avec annexes, s'il y a lieu.

M. Mockler donne avis de motion 77 portant que, le jeudi 5 juillet 2007, appuyé par M. Volpé, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements suivants concernant le voyage fait en France en juin 2007, par le premier ministre et d'autres élus, ainsi que des dignitaires, des fonctionnaires ou toute autre personne représentant le gouvernement du Nouveau-Brunswick :

- 1) programme détaillé du premier ministre et des ministres ayant pris part à ce voyage, étant la liste datée des rencontres, des activités et des personnes rencontrées lors de ces rencontres et activités, la description, les buts et les résultats pour chacune de ces rencontres et activités;
- 2) la liste des dépenses engagées lors de ce voyage, par le premier ministre, les ministres et les fonctionnaires ayant accompagné le premier ministre, y compris les coûts du transport, d'hébergement, des repas et toute autre dépense que le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit assumer ou devra assumer.

M. C. Landry donne avis de motion 78 portant que, le jeudi 5 juillet 2007, appuyé par M. Volpé, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents relatifs aux objectifs des compressions budgétaires demandées par le ministre des Finances à chacun des ministères, avec les détails des réductions, c'est-à-dire les montants concernés, les programmes concernés, le nombre d'emplois touchés par ces compressions et toute autre information ayant trait à cette demande du ministère des Finances, qu'il s'agisse de rapports, d'études, de notes de services, de courrier ou autres.

M. Northrup donne avis de motion 79 portant que, le jeudi 5 juillet 2007, appuyé par M. Huntjens, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents et la

correspondance liés à l'étude de faisabilité visant l'agrandissement de la centrale de Belledune.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est de proposer, sur autorisation de la Chambre, la motion 71 puis de former la Chambre en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et du ministère de la Justice et de la Consommation.

La séance, suspendue à 11 h 45, reprend à 12 h.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Jamieson, appuyé par l'hon. V. Boudreau, propose ce qui suit :

que les recommandations contenues dans le troisième rapport du Comité permanent de la procédure, présenté le 31 mai 2006 au cours de la troisième session de la 55^e législature, soient adoptées par la Chambre;

que les modifications du Règlement qui en découlent entrent en vigueur à la reprise de la présente session ou au début de la prochaine session de la Chambre, selon le cas, à l'automne 2007, ou à la prochaine séance subséquente de celle-ci. (Motion 71.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Jamieson, appuyé par M. Harrison, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 71 soit amendée par l'insertion, après le mot « celle-ci », de ce qui suit :

« , pour autant que ces modifications du Règlement n'entrent pas en vigueur si un rapport ultérieur du Comité permanent de la procédure recommandant des modifications du Règlement est présenté dans les deux premiers jours de séance après la reprise de la session en cours de la Chambre ou après le début de la session suivante de la Chambre, selon le cas »

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Est mise en discussion la motion 71 amendée, dont voici le texte :

que les recommandations contenues dans le troisième rapport du Comité permanent de la procédure, présenté le 31 mai 2006 au cours de la troisième session de la 55^e législature, soient adoptées par la Chambre ;

que les modifications du Règlement qui en découlent entrent en vigueur à la reprise de la présente session ou au début de la prochaine session de la Chambre, selon le cas, à l'automne 2007, ou à la prochaine séance subséquente de celle-ci, pour autant que ces modifications du Règlement n'entrent pas en vigueur si un rapport ultérieur du Comité permanent de la procédure recommandant des modifications du Règlement est présenté dans les deux premiers jours de séance après la reprise de la session en cours de la Chambre ou après le début de la session suivante de la Chambre, selon le cas.

La motion 71 amendée, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

M. Stiles soulève la question de privilège personnel ; il soutient que, hier en Comité des subsides, le chef de l'opposition, en disant que le ministre « a décidé d'acheter un collègue pour le faire traverser de l'autre côté », a insinué que M. Stiles a été soudoyé par le ministre des Ressources naturelles pour changer de parti. Le député de Petitcodiac demande que le président de la Chambre soit saisi de l'affaire.

Le président du comité déclare qu'il saisira de l'affaire le président de la Chambre.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 13 h 30 sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. B. LeBlanc prend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Kenny reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président du comité fait aussi rapport que, durant les délibérations, le député de Petitcodiac a soulevé la question de privilège personnel relativement à certaines allégations faites contre lui, hier en comité, par le chef de l'opposition.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2007-2008 COMPTE ORDINAIRE		Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION		
Services généraux		4 275 000
Enseignement primaire et secondaire		871 354 000
Moins : crédits législatifs		39 000
Votés		875 590 000
COMPTE DE CAPITAL		
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION		
Écoles publiques - Biens d'équipement		1 000 000
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX		
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT		
Éducation - Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique		350 000
AVANCES DE PETITE CAISSE		
Éducation		120 000
STOCKS		
Éducation		211 000

La Chambre adopte ces crédits.

En ce qui a trait à la question de privilège personnel soulevée plus tôt dans la séance par le député de Petitcodiac, le président de la Chambre entend les observations de M. Harrison, leader parlementaire de l'opposition, et de l'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement.

Le président informe la Chambre qu'il considère la question grave et qu'il examinera le harsard ainsi que les propos du député de Hampton-Kings et ceux du leader parlementaire du gouvernement. Il déclare en conséquence qu'il sursoit à statuer.

La séance est levée à 16 h.